

De la crise sanitaire à la transition écologique : quelle politique de renouveau industriel en France ?

Note préparatoire à un séminaire Lasaire prévu en janvier 2022

Henri Jacot (02/07/2021)

A l'arrêt lors du premier confinement, l'industrie s'est ensuite assez rapidement remise en marche. Mieux en tout cas que maintes activités de services (transports, restauration, culture, ...), mais d'une manière naturellement très inégale selon les branches dont certaines ont dû recourir massivement au chômage partiel (aéronautique, ...). Sa situation conjoncturelle reste cependant incertaine, tant elle est confrontée en France à l'impératif de se transformer structurellement pour reconquérir la place qu'elle mérite, impératif fortement renforcé pour l'avenir par la transition écologique respectueuse de l'environnement qu'elle a à opérer.

D'autant que la crise sanitaire a révélé crucialement les limites des capacités industrielles et de recherche de notre pays et notre dépendance quant à certaines productions (masques, vaccins, semi-conducteurs...) apparues comme essentielles. Le prix à payer pour une logique de longue date de délocalisation systématique vers des pays à bas salaires et d'inscription privilégiée dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) est donc en France d'autant plus lourd.

Quelle politique industrielle pourrait-elle donc être engagée, axée sur la relance, le maintien et la relocalisation d'activités industrielles stratégiques et plus précisément sur une « réindustrialisation nouvelle manière », un renouveau à entendre comme transition industrielle respectueuse de l'environnement et juste socialement ?

I - Bref retour historique et contextuel

Comme point de départ, la relecture des deux cahiers 42 (« Susciter une nouvelle ambition industrielle pour la France », avril 2011) et 47 (« Réindustrialiser notre pays : quelle méthode ? », novembre 2012), coordonnés par Hugues Bertrand il y a quelque dix ans, est éclairante¹. Car il s'agit bien à nouveau de « repenser la politique industrielle ». Le « débat de méthode » sur les objectifs, les cibles, les acteurs, les niveaux et modalités d'intervention reste à poursuivre et reprendre selon les mêmes lignes de force, la crise sanitaire, la pression environnementale et la digitalisation généralisée appelant à remettre le chantier à l'ouvrage et rendant même peut-être possibles des perspectives et propositions plus offensives.

Avant même la crise sanitaire, le contexte de la politique industrielle avait d'ailleurs déjà quelque peu changé. Une certaine inflexion en faveur de l'industrie s'est en effet manifestée dans cette dernière décennie : transformation de la Conférence nationale de l'industrie (créée en 2010) en un Conseil national de l'industrie (CNI) en 2013, se traduisant par le programme « Nouvelle France Industrielle » en septembre 2013, resserré à partir du printemps 2015 avec neuf « solutions industrielles » structurées autour du thème de « l'Industrie du futur » présenté

¹ <http://www.lasaire.net/upload/file/Cahier%2042%20Industrie%20Vers%20PDF%20Internet.pdf>
http://www.lasaire.net/upload/file/cahier%20n-47_industrie.pdf

(Sur le plan de la méthode, on peut particulièrement souligner dans ces deux cahiers les contributions de Robert Boyer, Joël Decaillon, André Gauron, Jean-Luc Gibou et Michel Fried.)

comme vecteur de la transformation numérique des entreprises, et avec une nouvelle impulsion donnée en novembre 2017 à la politique de filières.

Parallèlement les milieux industriels patronaux se sont mobilisés : la « Fabrique de l'industrie » (co-présidée à ce jour par Louis Gallois, ex-président PSA et Pierre-André de Chalendar, président de Saint -Gobain) est créée en octobre 2011 comme laboratoire d'idées soutenu par l'UIMM, le GIM et le GIFAS ; et rejointe par France Industrie : « organisation industrielle et lobby » créée en 2018 et dirigée par Alexandre Saubot (DG Haulotte, VP du CNI présidé par le PM). Quoique présentes au CNI, les organisations syndicales de salariés n'ont pas nécessairement en leur sein la même mobilisation affichée et évidemment encore moins de manière intersyndicale.

Et la crise sanitaire a renforcé cette remise en lumière de l'industrie dans l'action gouvernementale, le plan de relance économique 2020-2022 (France Relance) mis en place au deuxième semestre 2020 consacrant à l'industrie plus d'un tiers de 100 milliards concernés avec des volets spécifiques consacrés à la décarbonation des industries et de l'énergie, à la réduction d'impôts de production, au programme d'investissements d'avenir, et à la relocalisation d'industries jugées stratégiques (agroalimentaire, santé, technologie ; pour 600 M€). Cette considération pour l'industrie se retrouvant dès lors en partie (avec quelque 336 occurrences sur 815 pages) dans le plan national de résilience et de relance (PNRR) adressé le 28 avril 2021 à la Commission européenne pour permettre l'obtention des 40 milliards de subsides européens permettant de financer une presque moitié de France Relance.

Si toute cette contextualisation des interventions gouvernementales en matière de politique industrielle au cours des dix dernières années et dans la période la plus immédiate demanderait évidemment d'être beaucoup mieux documentée et évaluée², il est indéniable qu'à la faveur de la crise Covid un certain « grand retour de la souveraineté industrielle » marque le moment actuel, les enquêtes d'opinion témoignant de la montée d'une telle attente chez les Français et les candidats déclarés ou supposés à l'élection présidentielle de 2022 n'hésitant pas en conséquence à rivaliser de propositions les plus diverses en cette direction (Cf. *Le Monde* du 28 avril 2021).

L'opportunité d'une nouvelle initiative Lasaire sur l'Industrie ne fait donc pas de doute. L'approche générale du thème en termes de finalité et de méthode (Repenser la politique industrielle dans toutes ses implications : quels objectifs ? quels acteurs ? quels moyens ?) étant déjà assez largement définie comme indiqué *supra*, encore faut-il en déterminer plus concrètement le périmètre d'analyse.

II - Périmètre d'investigation proposé

1 - Il s'agit d'abord de s'accorder sur ce que nous appelons "**industrie**", et sur l'analyse que nous pouvons en faire au cours des dix dernières années.

La notion d'« industrie servicielle » ou d'"hyper-industrie" mise en avant par Pierre Veltz (en opposition à celle de « post-industrie ») élargit déjà celle de filières en englobant plus

² Cf. , en première analyse, le rapport de France Stratégie remis à l'Assemblée nationale le 18 novembre 2020 (688 pages) et sa synthèse : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-politiques-industrielles-decembre.pdf>

explicitement encore les usages des produits - et l'on sait que cela est au cœur de nombre de stratégies d'entreprises industrielles (Michelin, Seb...) – et en considérant l'articulation de ces filières dans le cadre d'écosystèmes territoriaux³. Les réflexions de Gabriel Colletis vont dans le même sens, en prônant une nécessaire prise en compte systémique de l'« urgence industrielle » et en soulignant la pleine compatibilité de la réindustrialisation avec l'écologie⁴.

En pratique cependant, et pour se situer au maximum dans l'univers professionnel concret des acteurs industriels et salariés concernés, les **18 filières identifiées au sein du CNI** paraissent fournir une bonne base de typologie de l'industrie⁵, au sein desquelles il sera pertinent de choisir celles qui nous paraissent les plus « stratégiques » au regard notamment de la souveraineté industrielle nationale (et/ou européenne selon le cas) à rétablir. Concrètement, il s'agirait ainsi d'établir en guise de diagnostic initial une **fresque industrielle** sur les dix dernières années, et plus particulièrement encore depuis l'ambition nouvellement affichée pour la politique industrielle depuis la relance du CNI en 2017, avec en perspective l'identification des points forts à consolider (et faibles à remédier) dans une approche que l'on pourrait appeler de « spécialisation stratégique ». Un **état des lieux** des analyses qui portent déjà appréciation sur cette décennie constituerait d'ailleurs un utile point de départ en cette direction^{6 7}.

Au sein de ces filières l'**organisation productive** (Grandes entreprises – ETI – PMI) et leurs rapports de **sous-traitance** y compris sur les autres filières ou sous-filières devra être particulièrement considérée, notamment leur **impact sur les postes de travail et la qualification** qui leur est attachée. Il faut souligner cette importance du mode de **management du tissu productif** de la part des grandes entreprises donneuses d'ordres sur l'ensemble de ces filières et sous-filières en termes de désindustrialisation effective - réindustrialisation possible. (Cf. l'exemple conflictuel en cours des fonderies pour lesquelles, au motif du passage du moteur thermique au moteur électrique dans l'automobile, un rapport de 2020 prévoit une disparition de 40% des emplois dans les dix ans sur les 30.000 existants)⁸.

2 - Il faudra en effet bien retenir une telle approche générale en termes de **réindustrialisation** à l'échelle de filières et sous-filières plutôt qu'une approche en termes de simple relocalisation de telles ou telles entreprises.

Les relocalisations proprement dites (retour « telles quelles » d'unités de production ou plus généralement d'activités de production de l'étranger) ne constituent qu'un moyen parmi d'autres pour (re)développer des activités productives sur le territoire national ; et jusqu'à

³ On peut consulter plusieurs vidéos pédagogiques de Pierre Veltz sur Xerfi-Canal :

https://www.xerficanal.com/mobile/invite/Pierre-Veltz_g175.html

⁴ Cf. <https://www.socialter.fr/article/gabriel-colletis-la-reindustrialisation-est-compatible-avec-l-ecologie>

⁵ Cf. la liste des comités stratégiques de filières du CNI : https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/csf/les_president_des_comites_strategiques_de_filieres.pdf

[Les frontières de l'industrie avec l'énergie, les transports, voire le BTP, resteraient à examiner.]

⁶ Cf. notamment les Actes du colloque "Comment penser la reconquête de notre indépendance industrielle et technologique ?" organisé par la Fondation Res Publica le 13 avril 2021: https://www.fondation-res-publica.org/Les-actes-du-colloque-en-integralite-a-telecharger-ici_a1437.html

⁷ Ou encore : <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/06/04/pour-une-nouvelle-politique-industrielle-apres-le-covid-19/>, texte riche d'une cinquantaine de graphiques et cartes dans lequel Philippe Aghion, Elie Cohen, Benjamin David et Timothée Gigout-Magiorani dressent un constat du décrochage industriel de la France, en partie expliqué par un retard dans l'innovation

⁸ Cf. notamment <http://www.fonderie-piwi.fr/post/2020/09/28/MBF-Aluminium-%3A-la-fin-est-elle-orchestr%C3%A9-pour-un-fleuron-de-l%E2%80%99industrie>

présent, malgré tels ou tels exemples réussis, elles n'ont pas contribué de manière significative à la (re)création d'emplois industriels⁹ ¹⁰. Nous devons donc viser autant la création ou la (ré)implantation de nouvelles activités (exemple de l'industrie pharmaceutique) que le maintien et l'adaptation des activités industrielles existantes (entre autres : l'aéronautique, avec ses sous-traitants tels Aubert et Duval).

Dans tous les cas, le contexte des **mutations numérique et écologique** prévalentes appelle en effet à une « montée en gamme » ou plutôt une « mise à niveau » (*upgrading*) conséquente¹¹ et innovante tant en termes de produits-services qu'en termes de processus de production-distribution tout à la fois digitalisés et respectueux de l'environnement (transition vers la neutralité carbone)¹².

Ceci amène à examiner avec soin les liens concrets établis au niveau de chaque filière et de chaque entreprise industrielle avec tout l'**écosystème de la recherche et de l'innovation** correspondant. On retrouve ici en termes de politique industrielle - mais dans un contexte de concurrence technologique internationale fortement renforcée - l'idée mise en avant par le Cahier 47 de Lasaire d'activer le « triangle industriel » Etat-Recherche-Industrie dans le but d'améliorer le positionnement international de l'industrie française qui reste trop éclatée entre quelques segments de très haute technologie (mais aujourd'hui en partie fragilisés) et beaucoup d'activités de faible technologie fortement concurrencée par les pays à bas salaires.

Il faut en particulier s'interroger sur le **désintérêt/désinvestissement de l'Etat vis-à-vis de la recherche** (en dehors crédit d'impôt recherche aux impacts controversés), dont l'effet négatif récent en matière de vaccins, que ce soit dans la sphère publique (Pasteur) ou privée (Sanofi), a par exemple été incontestablement établi.

S'agissant plus précisément de **l'innovation**, il s'agit bien sûr de l'analyser dans l'impulsion qu'elle peut recevoir ou non venant de la recherche (analyse des brevets, ...¹³), mais en la reliant directement aux mutations numérique et écologique qui s'imposent. La première entraîne en effet une digitalisation accélérée de la production qui modifie profondément la structure des coûts de production imputables respectivement au capital et au travail et est donc une opportunité indiscutable en faveur de la relocalisation-réindustrialisation. Quant à la seconde, elle ne peut en aucune façon être sous-estimée comme contrainte indispensable d'une industrie « décarbonée » s'inscrivant en outre résolument dans une économie autant que possible « circulaire »¹⁴.

3 – Mais dans le contexte actuel de conversion-transformation généralisée, le volet **Ressources humaines, formation, métiers en tension, transitions collectives...**, doit plus que

⁹ La Fabrique de l'Industrie insiste particulièrement sur cette distinction relocalisation – réindustrialisation : https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2020/09/WP2-reloc-deloc_VF.pdf

¹⁰ Cf. aussi : <https://theconversation.com/relocalisation-souverainete-reindustrialisation-resilience-ne-confondons-pas-tout-145890>

¹¹ Une « montée en gamme » qui tend à s'identifier comme dans l'automobile en France à une « compétition par les marges » avec abandon des productions à destination des consommateurs les plus nombreux (segments A et B) est en effet pour le moins à questionner.

¹² Cf. <https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-reconversions-professionnelles>

¹³ Comme cela est fait de manière détaillée par secteurs industriels dans le texte de Philippe Aghion, Elie Cohen, *et alii*, cité en note 7.

¹⁴ Cf. en ce sens l'initiative organisée par la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale à la Ruche industrielle (Vénissieux – Métropole de Lyon) le 30 juin 2021 : <https://www.industrienationale.fr/evenement/industrie-et-economie-circulaire>

jamais être pris en compte, en passant donc de l'image d'un triangle à celle d'un « **losange industriel** » pour représenter l'écosystème à considérer.

Avant même la crise sanitaire et les mesures d'accompagnement spécifiques mises en place (chômage partiel dont de longue durée...), les accords dits de compétitivité puis de performance collective valent d'être examinés dans leurs dimensions GPEC et dans une perspective de maintien et développement des compétences des salariés concernés. Des exemples historiques, comme celui de l'industrie navale à Saint-Nazaire, seraient-ils partiels, méritent à cet égard d'être rappelés. Les effets en cascade, qualitatifs et quantitatifs, sur les équipementiers et sous-traitants de tels accords chez les donneurs d'ordres sont également à considérer de près.

Dans un avis du 23 mars dernier, le CESE dresse pour sa part un état des lieux des dispositifs d'accompagnement et de formation des actifs et de leur nécessaire adaptation aux mutations induites par les crises numérique, écologique et sanitaire¹⁵. Il préconise un « véritable changement d'échelle qualitatif et quantitatif » dans les politiques engagées et fait 16 préconisations répondant à trois objectifs : mieux anticiper les enjeux d'une transition professionnelle, accompagner TPE-PME dans l'expression de leurs besoins, mettre en place un plan massif d'investissements dans les compétences coordonné entre l'Etat et les Régions.

Pour ce faire, il faudrait notamment que puisse être réalisée une méta-analyse partagée avec l'ensemble des parties prenantes en privilégiant une méthodologie commune à l'ensemble des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) relevant des branches professionnelles. Parmi les 135 observatoires existants, lesquels concernent prioritairement l'industrie ? Quels liens existent-ils ou non avec les 18 filières industrielles stratégiques distinguées par le CNI ? Quels liens également existent-ils ou non avec ceux des 11 OPCO qui peuvent potentiellement concerner les entreprises et les salariés de ces filières industrielles ?

Sans avoir la prétention de répondre nous-mêmes à ces questions, une proposition en ce sens ne pourrait-elle être instruite avec les partenaires sociaux concernés sur le plan de l'industrie en général et/ou de telle ou telle filière en particulier ? (Pour poursuivre sur l'exemple de l'industrie automobile, du fait de l'accélération du virage vers la voiture électrique plus de 100.000 emplois pourraient être perdus chez les constructeurs et sous-traitants d'ici 2035 en France selon l'Observatoire de la Métallurgie, ramenant l'effectif de la filière à 90.000 à cette date contre 190.000 aujourd'hui et même 260.000 en 2008).

Bien sûr, une telle réflexion sur ce « nouvel âge des mobilités professionnelles » qui se profilerait¹⁶ concerne toute l'économie en général et devrait donc être spécifiée pour l'industrie en tenant compte de ses particularités (notamment méconnaissance du secteur et nécessité de « médiation industrielle » pour tenter d'y remédier¹⁷...).

4 – Le **niveau régional** doit dès lors retenir notre attention, tout particulièrement après la création des « grandes régions » (qui restent néanmoins des « naines financières »¹⁸), car c'est bien à ce niveau territorial que des « Clusters Production-Recherche-Formation » peuvent au

¹⁶ Cf. <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2021-04/Bref405-web.pdf>

¹⁷ Cf. par exemple : <https://www.tuba-lyon.com/projet/tiga-mediation-industrielle/>

¹⁸ Le budget de la région AuRA étant par exemple à peine supérieur à celui de la métropole du Grand Lyon (Métropole il est vrai spécifique, car dotée des compétences de Conseil départemental sur son territoire).

mieux s'établir. Les régions sont susceptibles en effet de jouer un important rôle d'« ensemblier » dans l'orientation de stratégies industrielles publiques et privées par l'intermédiaire de schémas ou plans régionaux et la construction d'écosystèmes industriels territoriaux par rapprochement d'entreprises grandes et petites.

Au cours de la décennie écoulée, les régions - **et les acteurs locaux plus généralement** - ont vu leurs compétences mieux affirmées et reconnues par l'Etat, y compris en matière d'industrie par la mise en place ou le copilotage d'instruments ou dispositifs tels les « pôles de compétitivité » nouvelle manière ou les « territoires d'industrie »^{19 20}.

Il y a donc là une base d'appui à valoriser en lien notamment avec les partenaires sociaux représentés dans les CESER. En termes d'observation, avant même que d'action concertée, l'enjeu serait par exemple d'arriver à croiser l'information sectorielle et territoriale, mais aussi à joindre le court terme et le long terme, à partir des travaux menés tant par les OPMQ de branches déjà cités que par les OREF (Observatoires Régionaux Emploi Formation)²¹. Des tableaux de correspondance Filières industrielles-Métiers- Formations pourraient être élaborées à l'image des matrices plus générales des matrices Secteurs-Métiers qui ont pu être proposées à tel ou tel moment pour l'Ile de France notamment²².

5- De même, il s'agit de tenir compte de la dimension spatiale élargie que constitue le **niveau européen** dans l'analyse et les propositions qui sont à faire, et ce de manière différenciée selon les filières et sous-filières. Cela rejoint évidemment la quasi-absence de toute politique industrielle à cette échelle du fait de la surdétermination et du primat affirmé en direction d'une politique de concurrence se voulant « libre et non faussée ».

Malgré les espérances initiales, la nouvelle commission n'a pas encore fait de propositions de modification de ses critères de « marché de référence pertinent » pour évaluer toute opération de fusion ou rapprochement entre entreprises, industrielles ou non, de différents pays ou d'un même pays. Et ce, en « négligence coupable plutôt que bénigne » des conditions nouvelles de concurrence mondiale accentuée entre notamment la Chine et les Etats-Unis, l'Europe ne jouant le plus souvent qu'un rôle de figurant à travers tel ou tel de ses pays - notamment l'Allemagne - dans tels ou tels secteurs.

En sens inverse, dans le cadre du plan de relance européen engagé et à travers notamment les actions de Thierry Breton, elle manifeste une considération plus marquée en direction de l'industrie du futur, digitalisée et décarbonée. La commission européenne vient ainsi de proposer une mise à jour de sa stratégie industrielle pour l'UE, en entendant : 1 - renforcer la résilience du marché unique, singulièrement en cas de situation critique, 2 - réduire les dépendances stratégiques et 3 - accélérer les transitions écologique et numérique^{23 24}.

¹⁹ Le rapport mentionné en note 2 comprend un chapitre détaillé sur cette évolution :

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-politique_industrielle-chapitre-9.pdf

²⁰ Sur le programme « Territoires d'industrie », cf. notamment https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2021/05/LeCube8-Territoires-industriels-potentiel-a-construire_WEB.pdf

²¹ Cf. par exemple <https://www.focusrh.com/formation/formation-professionnelle/investir-dans-les-competences-pour-reconstruire-l-economie-33072.html>

²² Cf. par exemple https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=4171

Ainsi que : https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/publications/focale_2.pdf

²³ Cf. <https://www.eureporter.co/politics/european-commission/2021/05/06/updating-the-2020-industrial-strategy-towards-a-stronger-single-market-for-europes-recovery/>

²⁴ S'agissant de la transition écologique, la taxinomie européenne définissant ce qu'est une « activité économique durable » mériterait d'être évaluée.

Ceci mériterait à l'évidence un inventaire et suivi spécifique, appuyé sur des exemples concrets de filières et/ou entreprises industrielles. On pense notamment au secteur des semi-conducteurs, ainsi qu'à celui des télécommunications ; mais tout autant à des fusions d'entreprises, avec ou non fermetures de site affichées, telles celles GE/ Alstom, Vivendi/Suez, etc.

6 - Le **volet financement** des entreprises est évidemment aussi décisif.

D'une part, les grands groupes poursuivent leurs stratégies productives et financières (notamment de délocalisation) en faveur des actionnaires ; et le CAC 40 va particulièrement bien avec plus de 51 milliards € distribués aux actionnaires au printemps 2021, dont une partie importante résulte des aides publiques massives déjà perçues du fait même du plan de relance français, dans l'attente des sommes issues du plan de relance européen²⁵.

D'autre part, les ETI, les PME et les start-ups ne trouvent pas toujours les capitaux nécessaires à leur développement, voire à leur maintien, et sont rachetées par des firmes étrangères. Et ce alors même que l'épargne des ménages gonfle et que l'« assouplissement quantitatif » (*quantitative easing*) se poursuit sans conditionnalité productive d'aucune sorte à tous les niveaux du système bancaire (de la BCE jusqu'aux banques commerciales privées).

Des propositions sont donc à l'évidence à travailler en ce sens (bilan de ce que fait la BPI, fonds souverains régionaux, fonds salariaux consolidant durablement les aides publiques reçues en contrepartie des efforts demandés aux salariés...). Mais il faudrait choisir d'aborder un tel questionnement non pas seulement comme un sujet en soi susceptible de concerner toutes les entreprises, mais en examinant aussi la particularité que de telles propositions pourraient revêtir plus spécifiquement pour l'industrie. La dimension territoriale de ce questionnement, en lien avec de possibles Clusters Production-Recherche-Formation-Financement est sans doute aussi à examiner de près.

7 – Dernière aspect, et non sans lien avec celui du financement, la question de la **démocratie industrielle** mérite d'être posée. Et ce, à tous les niveaux considérés, de l'entreprise à l'Europe en passant par la région et l'échelon national.

Bien sûr, cette question de la démocratie économique et sociale qui doit accompagner, favoriser, amplifier les mutations à entreprendre et les inégalités à combattre, est de portée plus générale que simplement pour l'industrie. Pourtant on peut sans doute déceler ici aussi des spécificités à développer dans ce secteur. Ainsi paraît-il nécessaire de se donner une définition large de la politique industrielle pour inclure également les tentatives et possibilités d'influencer les stratégies d'entreprises par des mesures comme celles de la loi Pacte et susceptibles de contenir les inconvénients du court-termisme de la gestion des sociétés cotées, inconvénients particulièrement prégnants lorsqu'il s'agit d'entreprises industrielles requérant des projets et des retours d'investissements de nécessairement moyen et même long terme.

Au niveau sectoriel, le rôle et le fonctionnement des Comités Stratégiques de Filières existants au sein du CNI mériteraient d'être analysés, des « concertations alibis » ou - en sens inverse - des risques de « gouvernance corporatiste »²⁶ n'étant pas à exclure.

²⁵ Cf. https://multinationales.org/IMG/pdf/allo_bercy_2.pdf

²⁶ Telle qu'évoquée par exemple par certains chercheurs - lors de la visioconférence IRES-GERPISA du 21 mai 2021 - à propos des « plateformes » mises en place dans l'industrie automobile allemande pour accélérer sa transition vers l'électrique :

Au niveau territorial, on pourrait également avancer par exemple l'idée de Conseils Régionaux de l'Industrie, à l'image du CNI mais avec une dimension paritaire plus marquée, en étant notamment reliés avec les CPRDFOP et/ou les contrats régionaux de branches ou filières pouvant exister et en principe déjà paritaires.

Plus généralement, au regard de la mutation numérique à opérer dans l'industrie, il y a à l'évidence à prendre sinon exemple du moins enseignement de la profonde transformation qu'a entamée à cet égard l'Allemagne depuis les années 1990 dans le cadre de sa démarche « Industrie 4.0 » à travers un dialogue social tripartite (pouvoirs publics, associations patronales et syndicats) remobilisé pour « une digitalisation concertée »²⁷.

De la même façon, au regard de la transition écologique à opérer, il y a lieu par exemple d'examiner attentivement les prérogatives qui seraient à attribuer aux Comités économiques et sociaux et qui restent encore beaucoup trop timides dans le projet de loi Climat et résilience en cours d'examen au Parlement. A contrario, les débuts de convergence entre organisations syndicales et associations écologiques pour le maintien d'une entreprise comme La Chapelle Darblay, fabriquant du papier journal à partir de pâte recyclée à Grand Couronne près de Rouen, montrent sans doute une perspective à considérer.

La nécessité s'impose donc bien d'« inventer une nouvelle gouvernance de l'entreprise », comme relevé dans le Cahier 47 de Lasaire, et de l'industrie en général, pour pouvoir lutter efficacement contre la financiarisation attentatoire à une réindustrialisation écologiquement durable et socialement juste. « Que produire ? » et « Comment le produire ? » restent bien en dernier ressort les questions décisives de toute politique industrielle.

En guise de conclusion

Ce texte est préparatoire à un séminaire Lasaire prévu pour se tenir en janvier 2022 à la MSH Paris-Nord sur le Campus Condorcet avec l'objectif de réunir 40 à 50 participants, chercheurs et acteurs sociaux. De manière exploratoire, ce séminaire pourrait se dérouler selon le schéma suivant :

- Etat des lieux sous forme d'une fresque sur la décennie écoulée, pointant les problèmes industriels que la crise Covid a révélé et les perspectives de réindustrialisation à opérer.

- Focalisation sur deux thèmes très souvent absents ou insuffisamment abordés dans les articles, rapports, colloques les plus récents sur le sujet :

. Liens entre Industrie et Ecologie : réorientation vers des activités et productions décarbonées et non polluantes, industrie et économie circulaire, taxonomie européenne...

. Implications en termes de Travail/Formation : menaces et opportunités d'emplois, reconversions et transitions collectives pour accompagner les transformations et mutations industrielles nécessaires...

- Débat conclusif sur les enjeux en matière de Financement et de Démocratie industrielle.

La publication d'un Cahier Lasaire à partir des interventions et des débats envisagés.

http://www.ires.fr/images/Rencontres/Seminaires/2021/SI_MAI_2021/WZB_Presentation_IRES_2021-05-21.pdf).

²⁷ Cf. <http://www.ires.fr/index.php/publications/chronique-internationale-de-l-ires/item/6330-allemande-l-maiindustrie-4-0-vers-la-digitalisation-concertee-de-l-industrie-manufacturiere>)